



### DÉPÔT DE PLAINTE

**Le SNUipp-FSU porte plainte.** Ce mardi soir, le syndicat enseignant a décidé de porter plainte contre l'Inspection académique de la Creuse pour « le non-respect de la loi n°2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. » En effet, depuis la rentrée « nombre d'élèves en situation de handicap ayant une notification Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) prescrivant un accompagnement par un Accompagnant des élèves en situation de handicap (AESH) en sont privés en Creuse. » [...] « Ces manquements à cette obligation d'accompagnement porte un lourd préjudice aux conditions de travail des enseignants ainsi qu'aux conditions d'apprentissage des élèves ».

## Quinze enfants toujours sans solution aujourd'hui

**En Creuse, un mois après la rentrée, il manquerait toujours quinze équivalents temps plein d'accompagnants, ou AESH, pour les enfants en difficultés scolaires.**

« D'habitude, c'est très fréquent en fin d'année scolaire car la MDPH (\*) notifie des besoins d'accompagnement tout au long de l'année et les besoins ne sont pourvus qu'à la rentrée suivante, constate Fanny Tissandier, co-secrétaire du SNUipp-FSU. Mais au point où on en est aujourd'hui, en début d'année scolaire, et même là un mois après, c'est du jamais vu. »

Pourtant, l'Éducation nationale s'inscrit dans l'illégalité en ne



SNUIPP-FSU. F. Tissandier. ARCHIVES

respectant pas une notification de la MDPH, explique la syndicaliste et enseignante. Ça fait partie de la loi de 2005. L'Éducation nationale se doit de mettre les moyens pour que l'élève en situation de handicap soit inclus correctement. »

En effet, leur rendre l'école accessible est une chose, mais permettre leur réussite en est une autre ; « Ça nous paraît bien mieux et c'est ce que l'Éducation nationale se doit de faire. » Face à cette situation, les syndicalistes sont donc montés au créneau. Dès la fin de l'année dernière. « On nous a ré-

pondu que c'était pour des problèmes de contrat. Le Rectorat ne leur donnait pas suffisamment de contrats pour recruter des AVSH. Là, en début d'année scolaire, on nous a dit qu'il y avait un problème de ressources humaines. » À savoir qu'ils ne trouvaient pas tous les AESH dont ils avaient besoin.

Une situation paradoxale, d'après la syndicaliste. « Après on a fait le forcing pour qu'ils soient gardés, il a fallu intervenir auprès du Rectorat alors qu'on les accueille en disant qu'ils font du super boulot. » ■

(\*) MDPH : Maison départementale des personnes handicapées.